

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CONVENTION DE CREDIT DE TRESORERIE "CITE  
GESTION TRESORERIE" AVEC ARKEA BANQUE**

Direction Ressources - Finances  
N° 2020-D-346

**VU** l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU**, la délibération du Conseil Communautaire n° 2020.07.130 du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil au président,

**VU**, la délibération du Conseil communautaire n°2020.02.004 du 13 février 2020 autorisant la souscription d'une ligne de trésorerie

**VU**, l'arrêté n° 40 du 20 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur François NEBOUT en sa qualité de vice-président,

**Considérant** qu'il est nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie de 3 M€ pour faire face à des besoins ponctuels de trésorerie sur l'ensemble des budgets,

**Considérant** l'offre présentée par Arkéa Banque,

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Afin de faciliter la gestion de trésorerie de l'ensemble des budgets, il est mis en place **une ligne de trésorerie de 3 000 000 € (trois millions d'euros)** auprès de Arkéa Banque.

**ARTICLE 2** : Les principales caractéristiques de la ligne sont les suivantes :

- Montant : 3 000 000 euros
- Durée : 12 mois
- Date d'effet : 25/11/2020
- Date de fin : 25/11/2021
- Commission d'engagement : 2 700 euros (soit 0,09 %)
- Index : TI3M flooré à 0% + 0,34 %
- Base de calcul : Exact/360j
- Versement : par virement VSOT avant 15h pour virement en J, sinon à J+1
- Remboursement : par virement VGM sur le compte Arkéa Banque E&I
- Intérêts : règlement trimestriel par débit d'office
- Tirage minimum : 10 000 €

**ARTICLE 3** : Monsieur le Directeur général des services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 20 novembre 2020

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **20/11/2020**  
Publié ou notifié,  
Le **20/11/2020**